



# AVIS PUBLIC

## PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2023-713

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 25 juillet 2023 a été adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT N° 2023-713 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2022-676 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANURES**

L'objet de ce règlement est de modifier le *Règlement n° 2022-676*, afin notamment d'ajouter des dispositions pour encadrer la période de questions des citoyens lors des séances du conseil municipal.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca).

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 27 juillet 2023

La greffière,  
Me Marie-Josée Couture  
[www.vsad.ca](http://www.vsad.ca)